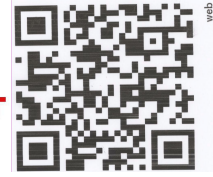
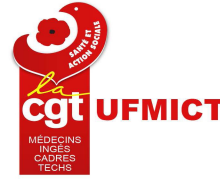




ACTU'CGT



Local CGT : tel : 33704, cgt.mict@ch-havre.fr ; cgt.oe@ch-havre.fr
site:<http://cgthospitalduhavre.reference-syndicale.fr>

12 septembre 2016

N°1

Suivi du CHSCT exceptionnel du 28 juin 2016 : suicide d'une IDE commission d'enquête paritaire

Comme nous vous le disions dans le compte rendu de CHSCT CGT, et ceux qui étaient présents au CHSCT ont pu l'entendre, **les membres CGT CHSCT** ont demandé la mise en place **d'une commission d'enquête paritaire**. Cette proposition n'a été rejetée par aucun des membres CHSCT donc validée à l'unanimité. Cette commission d'enquête répond à un cadre légal et s'inscrit dans les missions du CHSCT. « *Elle a pour but d'élaborer et de mettre en place des mesures de prévention visant à éviter la reproduction de l'événement et à réduire et/ou supprimer les facteurs professionnels induisant des risques psychosociaux.* »

La commission plénière d'enquête paritaire s'est réunie le 18 juillet pour définir le cahier des charges et les axes de travail. Pour un travail plus efficace la commission a décidé de créer 2 sous groupes

* 1^{er} groupe : recueillir des données et les analyser : planning (2015-2016), document unique, organisation de travail, fiche de poste, cr de CTE et de CHSCT, formations, bilan absentéisme, architecture des locaux, taux d'occupation des lits...

* 2^{ème} sous groupe : créer une grille d'entretien ; Elle est centrée exclusivement sur l'analyse du travail, son organisation et ses contraintes.

Une commission plénière s'est tenue le 4 août 2016, elle a validé les travaux commencés des deux groupes.

Un calendrier de proposition de rdv est mis en place, les agents volontaires, pour participer aux recueils des données, sont reçus par un binôme : un représentant du CHSCT et un membre de l'administration. Ces entretiens sont confidentiels et les réponses apportées sont anonymes. Les membres de la commission qui mènent les entretiens se sont engagés à la plus complète neutralité, à aucun jugement de valeur, à la confidentialité des échanges. Aucune question n'est posée sur les facteurs personnels : vie privée, l'état de santé,... Les agents ne sont pas sanctionnés si ils ne souhaitent pas participer à l'enquête ou en raison de propos tenus lors de l'entretien.

Ces entretiens sont très importants car ils permettront de faire un diagnostic approfondi des conditions de travail et de mettre en place des actions de prévention en adéquation avec les risques soulevés par l'analyse de ces questionnaires. **Aujourd'hui, 48 agents se sont inscrits pour ces entretiens (plus de la moitié des personnels de la filière)** les inscriptions sont toujours ouvertes. **Il est évident que la proposition CGT répond à la demande des agents.**

La CGT s'est engagée dans cette démarche pour ne pas rester sur un constat de : mauvaises conditions de travail ou rentrer dans un conflit stérile qui n'apportera rien et ne protégera pas les salariés.

Nous avons l'ambition de mettre à jour les risques psychosociaux de la filière et mettre en place les moyens de vous protéger mais cela ne se fera pas sans vous. Les mieux placer pour parler de votre travail c'est vous, alors n'ayez pas peur et aider nous à améliorer votre vie au travail.

Cette action de démarche de création d'une commission d'enquête est une démarche syndicale réfléchie qui va permettre à chacun de s'exprimer individuellement sur son travail, si il le souhaite. L'enjeu est de recueillir le maximum d'avis et s'en servir pour obtenir pour l'ensemble des personnels une réelle amélioration des conditions de travail.

A chacun ses responsabilités,
la CGT rappelle très régulièrement à la direction qu'elle est responsable de la mise en place des mesures de prévention dans l'établissement et c'est à elle qu'incombe l'obligation d'assurer la sécurité et préserver la santé physique et mentale de ses salariés.

La CGT a mandaté des représentants syndicaux pour être membres CHSCT. Ils sont engagés pour mener des actions et luttes avec les salariés dans l'intérêt de tous.

S'inscrire pour un entretien c'est une action contre les risques psychosociaux et s'est déjà un premier pas dans la lutte pour l'amélioration des conditions de travail.

La CGT s'engage à vous tenir informer étape par étape de l'avancement des travaux de la commission d'enquête paritaire et de l'évolution **des revendications posées par la CGT au CHSCT :**

- * Reconnaissance de l'accident de service pour notre collègue qui s'est suicidé**
- * Arrêt de la polyvalence imposée**
- * Mettre en place un véritable plan de prévention des risques psychosociaux**
- * Réduire et/ou supprimer les facteurs professionnels induisant les risques psychosociaux**
- * mettre à jour le document unique faisant apparaître véritablement les risques psychosociaux dans notre établissement.**

Les membres CHSCT CGT

✂-----

« Je suis, je choisis d'agir. Je me syndique à la CGT »

Nom :Prénom : Service :

profession :adresse mail :

A renvoyer au local syndical CGT Jacques Monod.